



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 8 février 2022 à 20h00 à visioconférence.

Sont présents :

M<sup>mes</sup> les conseillères : Nathalie Thauvette  
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois  
Claude-Marc Raymond  
Réal Langlais  
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Est également présent : M<sup>e</sup> Antoine Banville, greffier

#### ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
4. Adoption des procès-verbaux
  - 4.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 18 janvier 2022
5. Affaires du Conseil
  - 5.1 Journées de la persévérance scolaire
6. Règlements
  - 6.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 713 établissant un programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses et le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit
  - 6.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 714 augmentant le fonds de roulement de la Ville de Delson
  - 6.3 Adoption - Règlement n° 711 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Delson
  - 6.4 Adoption - Règlement n° 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Delson
  - 6.5 Adoption - Règlement n° 901-33 modifiant le règlement de zonage n° 901
  - 6.6 Modification du règlement n° 706 décrétant un emprunt de 1 517 180 \$ et une dépense du même montant pour des travaux d'aménagement de la rue Saint-Laurent



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

7. Communications
8. Direction générale
9. Environnement
10. Greffe et affaires juridiques
11. Informatique
12. Loisirs
  - 12.1 Achat d'une camionnette pour le Service des loisirs
13. Parc, espaces verts et aménagement public
14. Ressources humaines
  - 14.1 Adoption de l'échelle salariale pour le personnel de camp de jour pour l'année 2022
  - 14.2 Gestion de personnel
15. Sécurité publique
16. Travaux publics
  - 16.1 Attribution de contrat pour les travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent
17. Trésorerie
  - 17.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
  - 17.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
  - 17.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés de plus de 5 000 \$
  - 17.4 Affectation d'excédent de fonctionnement à des fins particulières
  - 17.5 Autorisation de financement d'achat d'équipements et de matériel divers par le fonds de roulement
  - 17.6 Autorisation de financement de dépenses en immobilisations par divers fonds réservés à des fins particulières
18. Urbanisme
  - 18.1 Nomination de membres du Comité consultatif d'urbanisme à titre de président et de vice-président
  - 18.2 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 56, route 132, local 105
  - 18.3 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 56, route 132, local 106
19. Affaires nouvelles
20. Période d'intervention des membres du Conseil



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

21. Période de questions - Internautas
22. Date de la prochaine séance ordinaire
23. Levée de la séance

### **30-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **31-22 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022**

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 18 janvier 2022 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 18 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **32-22 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, le Québec se mobilise pour la réussite éducative des jeunes dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, célébrées durant la troisième semaine de février;

CONSIDÉRANT que grâce à ce mouvement, divers intervenants sont appelés à s'engager à agir sur les déterminants qui influencent le choix des jeunes de persévérer à l'école en faveur de leur avenir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal donne son appui aux Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **33-22 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 713 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE LAMES DÉCHIQUEUSEUSES ET LE REMPLACEMENT D'UN CABINET DE TOILETTE À DÉBIT RÉGULIER PAR UN CABINET À FAIBLE DÉBIT**

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 713 établissant un programme de subvention pour l'achat de lames déchiqueteuses et le remplacement d'un cabinet de toilette à débit régulier par un cabinet à faible débit.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 34-22**      **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 714 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE DELSON**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 714 augmentant le fonds de roulement de la Ville de Delson. Ce règlement vise à porter le capital autorisé du fonds de roulement à 2 500 000 \$, soit une augmentation de 300 000 \$. Les sommes requises proviennent de l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus libre).
- Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.
- 35-22**      **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 711 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE DELSON**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 711 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Delson;
- CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 711 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Delson.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 36-22**      **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 712 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE DELSON**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Delson;
- CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Delson.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 37-22**      **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2022, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement n° 901-33 modifiant le règlement de zonage n° 901;
- CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 901-33 modifiant le règlement de zonage n° 901.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**38-22**

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 706 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 517 180 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT que le 27 septembre 2021, le règlement d'emprunt n° 706 décrétant un emprunt de 1 517 180 \$ et une dépense du même montant pour des travaux d'aménagement de la rue Saint-Laurent est entré en vigueur;

CONSIDÉRANT que, suite à l'appel d'offres relatif aux travaux d'aménagement de la rue Saint-Laurent, il s'avère que le montant de la dépense décrété en vertu du règlement d'emprunt est insuffisant;

CONSIDÉRANT que l'article 564 de la Loi sur les cités et villes permet à la municipalité de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt, si cela n'a pas pour effet d'augmenter la charge des contribuables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal adopte les modifications au règlement n° 706 jointes comme annexe A à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat du trésorier n° 2002-02-019 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**39-22**

### **ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix pour l'achat d'une camionnette à l'usage du Service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une camionnette Chevrolet Silverado 2500 auprès du concessionnaire Paillé automobile inc. d'une somme de 55 528 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise également l'achat d'équipements accessoires auprès de fournisseurs divers d'une somme n'excédant pas 12 800 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 10 ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-02-017 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

**40-22**

### **ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE POUR LE PERSONNEL DE CAMP DE JOUR POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT que l'échelle salariale applicable au personnel de camp de jour doit être mise à jour en prévision de la saison 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte l'échelle salariale applicable au personnel camp de jour suivante:

Fonction	Échelon	Taux horaire 2022
Moniteur en chef	1	19,12 \$
	2	19,54 \$
	3	19,96 \$
	4	20,38 \$
Moniteur / animateur	1	15,02 \$
	2	15,44 \$
	3	15,76 \$
	4	16,07 \$
Accompagnateur	1	15,13 \$
	2	15,55 \$
	3	15,86 \$
	4	16,18 \$
Responsable de camp de jour	---	22,82 \$

QUE le certificat du trésorier n° 2022-02-012 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**41-22**

### **GESTION DE PERSONNEL**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'entente mutuelle relative au départ de l'employé numéro 539 et que le Conseil autorise le directeur général par intérim, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à négocier et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour y donner effet.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

42-22

### ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent et le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
Excavation Civilpro inc.	1 782 866,81 \$
175784 Canada inc. (Bricon)	1 798 247,95 \$
Ali Excavation inc.	1 979 067,78 \$
MSA Infrastructures inc.	1 989 459,94 \$
Eurovia Québec Construction inc.	1 997 730,92 \$
Location D'angelo inc.	2 000 000 \$
Les entreprises Claude Chagon inc.	2 014 741,17 \$
Gestion Dexsen inc.	2 077 832,90 \$
9329-0146 Québec inc. (MPotvin Excavation)	2 088 433,88 \$
Les entreprises Michaudville inc.	2 133 000 \$
Construction Techroc inc.	2 327 907,18 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Excavation Civilpro inc. pour la somme de 1 782 866,81 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue le contrat à Excavation Civilpro inc. pour les travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent pour la somme de 1 782 866,81 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-70-711, règlement d'emprunt n° 706.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-02-013 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

43-22

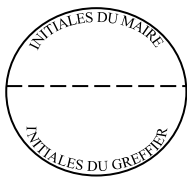
### RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 26 JANVIER 2022

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 473 821,48 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 1 021 366,38 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 56 393,20 \$, le tout totalisant 1 551 581,06 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 26 janvier 2022, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 28 janvier 2022.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-02-018 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

### DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 1<sup>ER</sup> AU 26 JANVIER 2022

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 26 janvier 2022.

### DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DE PLUS DE 5 000 \$ DU 1<sup>ER</sup> AU 26 JANVIER 2022

Conformément à l'article 6.18 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires*, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des transferts budgétaires autorisés de plus de 5 000 \$ du 1<sup>er</sup> au 26 janvier 2022.

#### 44-22 AFFECTATION D'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS PARTICULIÈRES

CONSIDÉRANT que la Ville finance plusieurs projets municipaux grâce à des fonds affectés à des fins particulières;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réserver des sommes supplémentaires dans certains de ces fonds existants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal affecte à des fins particulières, un montant de 1 767 530 \$ en provenance de l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout tel que plus amplement détaillé dans le tableau apparaissant au rapport de recommandation numéro 3750.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-02-015 atteste de la disponibilité des fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 45-22 AUTORISATION DE FINANCEMENT D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE MATÉRIEL DIVERS PAR LE FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville doit réaliser dans la prochaine année, différentes dépenses en immobilisations qui nécessiteront un financement via le fonds de roulement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise un emprunt d'une somme de 581 500 \$ au fonds de roulement aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations suivantes:

Numéro de projet	Description	Budget	Terme de remboursement
LOI-PARCS-22-1	Achat piste amovible (Pump Track)	75 000 \$	10 ans
LOI-MV-22-1	Camionnette pour le Service des loisirs	66 000 \$	10 ans
LOI-MV-22-2	Acquisition d'une surfaceuse (aréna)	225 000 \$	10 ans
LOI-MV-22-3	Acquisition d'une dameuse	65 000 \$	10 ans
AT-DIV-22-1	Programme de signalétique (route 132)	142 000 \$	10 ans
LOI-MV-22-4	Acquisition autolaveuse (Palais du patin)	8 500 \$	10 ans
	Total du fonds de roulement	581 500 \$	

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de 10 ans.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2022-02-014 atteste de la disponibilité des fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**46-22**

### **AUTORISATION DE FINANCEMENT DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PAR DIVERS FONDS RÉSERVÉS À DES FINS PARTICULIÈRES**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal adopte annuellement un budget de fonctionnement et un programme triennal d'immobilisations qui identifient les dépenses de fonctionnement et d'investissements à réaliser de même que leurs sources de financement;

CONSIDÉRANT que plusieurs fonds réservés ont été retenus pour financer certaines dépenses pour l'exercice financier 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approprie une somme de 1 367 500 \$ provenant de divers fonds réservés, le tout tel que plus amplement détaillé dans les tableaux apparaissant au rapport de recommandation numéro 3749.

QUE toute somme appropriée inutilisée soit retournée au fonds d'où elle provient;

QUE le certificat du trésorier n° 2022-02-016 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**47-22**

### **NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME À TIRE DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT**

CONSIDÉRANT que les postes de président et de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme sont vacants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal nomme M<sup>me</sup> Annie Choinière à titre de présidente et M. David Gedeon à titre de vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**48-22**

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 56, ROUTE 132, LOCAL 105**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage du nouveau commerce Olivia's poulet authentique formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 56, route 132, local 105;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout de deux enseignes attachées au bâtiment, soit une enseigne sur la façade principale et la façade latérale occupée par Olivia's poulet authentique et une enseigne sur le poteau communautaire de la propriété;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 5-22 adoptée le 19 janvier 2022, est favorable à cette demande avec condition.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 56, route 132, local 105, plans n<sup>os</sup> 05-22-02 à 05-22-06, conditionnellement à ce que le panneau noir supportant l'enseigne attachée principale se limite aux contours du logo de manière à ce que le fond gris existant soit visible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**49-22**

### **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 56, ROUTE 132, LOCAL 106**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage du nouveau commerce Mr Puffs formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125 pour la propriété sise au 56, route 132, local 106;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout de deux enseignes attachées au bâtiment, soit une enseigne sur la façade principale et la façade latérale occupée par Mr Puffs et une enseigne sur le poteau communautaire de la propriété;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n<sup>o</sup> 4-22 adoptée le 19 janvier 2022, est favorable à cette demande avec condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 56, route 132, local 106, plans n<sup>os</sup> 04-22-02 à 04-22-06, conditionnellement à ce que le panneau noir supportant l'enseigne attachée principale se limite aux contours du logo de manière à ce que le fond gris existant soit visible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES**

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

**50-22**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Christian Ouellette, maire

\_\_\_\_\_  
Antoine Banville, greffier